

"A LA POINTE- ENVIRONNEMENT"
ASSOCIATION DES RIVERAINS DES HESPERIDES ET DU MOURRE ROUGE
29 Avenue des Hespérides - 06 400 CANNES

COPIE

Monsieur le Député Maire de Cannes.
Hôtel de ville B.P.140
06406 CANNES Cedex

Cannes le 17 octobre 2013.

LRAR n° 1A076 594 57 47 6
Objet : COR-AL demande de démolition.

Monsieur le Député Maire,

L'assemblée générale de notre association s'est tenue le 12 octobre dernier.

Nous avons l'honneur de vous informer de la décision votée à l'unanimité par les adhérents présents ou représentés.

Vous trouverez , en pièce jointe, le texte du vote tel qu'il a été décidé après délibération.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à notre demande en nous tenant informés de son évolution.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Député Maire, l'expression de nos respectueuses et sincères salutations.

Le bureau.

KLEITZ Andre *Andre Kleitz* Secrétaire
RONDEL guanol *Guanol Rondel* Trésorier
DUCLOUX *Thomy*
MELLITI RITA *Rita Melliti*
CLAIRGT Jacques *Jacques Clairgt*
Clairet giselle *Giselle Clairet*

Le Président

J. Le Magueresse
J.LE MAGUERESSE.

A LA POINTE-ENVIRONNEMENT Tel :06 32 68 91 98. @mail : alapointe06@yahoo.fr
Loi 1901 Agrément Grasse 006 101 85 49. CCP n° 1493432K 029 Marseill

bonne nuit *[Signature]*

"A LA POINTE ENVIRONNEMENT"
ASSOCIATION DES RIVERAINS DES HESPERIDES ET DU MOURRE ROUGE
29 Avenue des Hespérides - 06 400 CANNES.

Depuis plus de douze ans que dure cette procédure engagée pour la défense de notre quartier nous n'avons jamais eu la mairie de Cannes à nos côtés, comme voudrait le faire croire Mr le Député Maire 1^{er} Magistrat de la ville par la voix de son 1^{er} Adjoint.

Après, l'acceptation tacite en 2002 de la modification de l'alignement demandé par le promoteur COR-AL.

- Le déni de la lettre de Mme l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme sur ce même alignement de la rue E. VIOLET.
- Les dissimulations et l'altération des permis de démolir.
- Les irrégularités des permis de construire corrompus par les infractions.
- La désinformation des riverains sur la suppression de l'E.R IC 125 et du chimérique projet technique.
- La déclaration, de Mme l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, à Mr le Procureur de la République annonçant par erreur la régularisation des P.V d'infraction du 27/09/05, alors que les infractions se pérennisaient !
- La déclaration Mai 2006 toujours de Mme l'Adjointe: « Nos agents assermentés sont passés le 11/05/06 et ont constaté que l'édicule (de ventilation des parkings) construit sans permis à bien été détruit ».

Alors qu'en réalité, il est toujours en place et qu'il ne figure sur aucun plan des permis accordés; en violation des articles R 129-1 et L129-1 du code de la construction et de l'habitation !

Cécité des agents assermentés imposée par les obligations violées des conformités?

Pourquoi un tel palmarès de contres vérités et de complicités depuis 2002 pour **donner une conformité entachée d'illégalités** à cette construction, alors que la commune de Cannes se devait d'être garante du code de l'urbanisme dans le cadre de ses compétences (Art L110 du C.U.) ce qui lui aurait évité la sanction des annulations de l'ensemble des permis par toutes les juridictions administratives ? ...

Ce projet indigne et coupable a été instruit, autorisé, favorisé et protégé par la mairie, c'est à toutes celles et ceux qui ont participé à cette chaîne d'irresponsabilités et de supercheries avérées de trouver la solution pour faire exécuter la démolition de ce bâtiment illégal qui n'a plus de permis ni le droit d'exister.

Dès lors, ce sont aux responsables de payer, pas aux victimes!

L'égalité devant la loi est primordiale pour le bon fonctionnement de notre démocratie et l'on ne peut pas laisser, les dites lois, à la discrétion de quelques notables s'arrogeant le pouvoir de les contourner et /ou de les adapter à leur gré et leur bon vouloir !

En conséquence de quoi, l'association "A LA POINTE ENVIRONNEMENT" réunie en Assemblée Générale le 12 octobre 2013.

Vote à l'unanimité la démolition de l'immeuble COR-AL situé à l'angle des rues Ricord LATY et Esprit VIOLET à CANNES 06400.

Demande à Mr Le député Maire de Cannes de mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal le 9/12/13 le vote de la démolition de cet immeuble pour concrétiser officiellement sa volonté d'être aux cotés de l'association.

Jacques LE MAGUERESSE.

Vice-Président / Président par intérim

Le Bureau

KIEITZ Andre

RONDEL general

THOMAS Thierry

HEUTTI RITAO

giselle cecile

SOLHIRET Jacques

LOTTE Laurent

Blady Secretaire

TREBONIER

g. d'airiel

g. d'airiel

g. d'airiel

g. d'airiel

A LA POINTE-ENVIRONNEMENT Tel : 06 32 68 91 98. @mail : alapointe06@yahoo.fr

Loi 1901 Agrément Grasse 006 101 85 49. CCP n° 1493432K 029 Marseille